

## **NOTE DE CONCEPT « STRUCTURER ET PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN TANT QU'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT »**

### **I. CONTEXTE ET FONDEMENT**

En 2005, des bailleurs de fonds et des gouvernements ont signé la Déclaration de Paris (DP) et se sont donné des objectifs propres à accroître l'efficacité de l'aide jusqu'en 2010. Bien que les organisations de la société civile (OSC) aient accueilli favorablement la détermination des signataires de la DP d'améliorer les aspects techniques et administratifs de l'efficacité de l'aide, la Déclaration porte essentiellement sur les relations entre les bailleurs de fonds et les gouvernements en matière d'aide et sur l'interprétation étroite des répercussions de ses cinq principes fondamentaux. Mais, à proprement parler, elle ne reconnaît pas le rôle et l'apport des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière.

CONCORD est représentée au sein du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide (GC). Le Groupe a été créé en janvier 2007 pour coordonner un dialogue permanent entre la société civile, les bailleurs de fonds et les gouvernements de pays en développement, en prévision du Forum de haut niveau (FHN) de septembre 2008, en vue d'évaluer la mise en œuvre de la DP.

Entre août et novembre 2007, le GC a mené des consultations multipartites régionales pour clarifier les trois enjeux : 1) le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement et comme éléments de l'architecture internationale de l'aide; 2) l'applicabilité et les limites de la DP relativement à des questions d'efficacité de l'aide qui importent aux OSC, y compris leur apport à l'efficacité de l'aide; et 3) les bonnes pratiques des OSC, des bailleurs de fonds et des gouvernements de pays en développement en ce qui concerne la société civile et l'efficacité de l'aide. Les conclusions de ces consultations ont culminé, à Ottawa en février 2008, en un forum international à intervenants multiples qui a porté sur la société civile et l'efficacité de l'aide et constitué un jalon du processus menant à Accra.

L'une des principales conclusions de ces consultations est que les OSC considèrent que les critères de la DP ne peuvent s'appliquer directement à eux elles<sup>1</sup>; elles proposent donc un processus autonome

---

<sup>1</sup> Voir les constatations de l'atelier régional de l'hémisphère Nord sur les OSC et l'efficacité de l'aide (Bruxelles, les 15 et 16 octobre 2007) et du Dialogue Nord-Sud de la société civile (Nairobi, les 15 et 16 novembre 2007, disponibles sur

dont le but est d'établir des principes et des outils pour structurer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement<sup>2</sup>.

## **II. PRINCIPAUX OBJECTIFS**

Le principal objectif de cette proposition est de créer un **processus** qui soit défini, mené et géré par les OSC pour qu'elles puissent d'ici à décembre 2010, adopter leurs propres principes « d'efficacité du développement »<sup>3</sup> ainsi que des orientations pour leur mise en œuvre. L'annexe 1 \_\_ présente quatre processus à l'échelle mondiale dans le cadre du débat sur l'efficacité de l'aide en tant qu'éléments nécessaires et complémentaires de la structure d'ensemble.

Il importe les OSC soient longuement consultées au sujet de ce processus autonome et inclusif, qu'elles le façonnent et qu'elles s'entendent pour l'adopter. Son programme politique comprendrait des échanges périodiques avec les bailleurs de fonds et les gouvernements sur l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement et sur la préparation du quatrième FHN sur l'efficacité de l'aide (EA), de concert avec le « Processus parallèle » mené par le Comité directeur international (CDI). Sur le plan interne, ce processus doit définir davantage les principes directeurs de l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement, et explorer, élaborer et promouvoir des lignes directrices pour la mise en œuvre des mécanismes d'efficacité chez les OSC. Le processus s'appuiera sur les recommandations du processus de consultation du GC ainsi que sur les initiatives et l'expertise qui existent déjà au sein des OSC.

Les cinq objectifs prioritaires du processus sont les suivants :

1. Engager un processus inclusif et représentatif pris en charge par des OSC de partout au monde, avec une représentation égale du Nord et du Sud, qui tienne compte des questions relatives aux rapports femme-homme;
2. Approfondir la compréhension des principes\_\_ qui guident l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement;
3. Élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre de tels principes;
4. Sensibiliser davantage les OSC, partout au monde, en ce qui concerne leur efficacité en tant qu'acteurs du développement et renforcer leur capacité à devenir plus efficaces;
5. Susciter un dialogue sur les politiques\_\_ avec les bailleurs de fonds et les gouvernements qui favorise la reconnaissance des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière.

---

demande : [avogt@concordeurope.org](mailto:avogt@concordeurope.org)), ainsi que la liste des participants à l'atelier régional de l'hémisphère Nord (Annexe 3).

<sup>2</sup> Voir les constatations du Forum international sur la société civile et l'efficacité de l'aide (Ottawa, du 3 au 6 février 2008).

<sup>3</sup> La question de savoir à quel point ce processus portera aussi sur l'efficacité de l'aide demeure en suspens, et fera l'objet de discussions au cours de la rencontre préliminaire sur l'efficacité des OSC à Paris, les 29 et 30 juin 2008.

### **III. CONCLUSIONS ET RÉSULTATS**

La proposition comprend deux étapes :

La **première étape** du processus ( **de mars à décembre 2008** ) consiste à réunir les conditions favorables à un processus mondial inclusif :

	<b>Conclusion</b>	<b>Résultat</b>
1.a	Les OSC s'entendent sur la gouvernance, la gestion (financière) et la méthodologie du processus	Attributions du processus jusqu'à décembre 2010
1.b	Les OSC s'entendent sur des résultats concrets pour la deuxième étape du processus	Un <u>plan de travail</u> international clair pour la période de janvier 2009 à décembre 2010
1.c	Le processus international est dirigé par un organisme représentatif et spécialisé	Un groupe de <u>facilitation</u> mondial légitime pour le processus, dans lequel l'équilibre Nord-Sud, femme-homme est assuré, ainsi que la diversité des OSC
1.d	L'aspect technique du processus est mis en œuvre	Un <u>premier inventaire</u> et une analyse des principales initiatives portant sur l'efficacité des OSC
1.e	Les OSC disposent d'un outil de communication lié au processus	Un portail Internet pour l'échange <u>d'information</u> relative au processus

La **deuxième étape** de ce processus ( **de janvier 2009 à décembre 2010** ) débouchera sur les **conclusions et les résultats possibles** suivants (il restera à définir, au cours de la première étape, les **résultats** concrets de la deuxième étape, par l'entremise d'un processus consultation des OSC) :

	<b>Conclusion</b>	<b>Résultat</b>
2.	Les OSC adoptent des <u>principes</u> communs relatifs à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement, et engagent un débat politique sur la pertinence et la faisabilité de mécanismes de conformité et de soutien par les pairs	Une série de principes sont adoptés, avalisés par les OSC; participation active au processus des directeurs généraux (DG) et des praticiens des OSC; série d'indicateurs sur l'efficacité des OSC.
3.	Des <u>mécanismes</u> qui visent à accroître l'efficacité individuelle et collective des OSC en tant qu'acteurs du développement sont	Inventaire approfondi, FFPM et analyse comparative des mécanismes existants. Cadre commun de mécanismes de conformité

	élaborés, analysés et mis en valeur. Les OSC partagent à l'échelle internationale les pratiques exemplaires de conformité, de soutien par les pairs et d'évaluation des répercussions.	adoptés, y compris des données de référence et des indicateurs en matière de responsabilité.
4.	Les OSC de partout au monde <u>s'engagent</u> dans le processus et participent à l'élaboration de principes ainsi que de mécanismes qui correspondent aux conditions existantes dans leurs pays respectifs. Un grand nombre d'OSC s'intéressent activement et formellement à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement. Des OSC individuelles, des réseaux et des plateformes nationales et régionales discernent les compétences nécessaires pour participer activement à la mise en application des principes et des mécanismes communs.	Boîtes à outils sur les principes d'efficacité des OSC et les mécanismes de conformité. Portail interactif sur Internet abordant toutes les dimensions du processus. Formations, réseau de soutien par les pairs et soutien en ligne. Rencontres nationales, régionales, sectorielles et thématiques pour faire la promotion de l'efficacité des OSC.
5.	La conclusion finale relative à ce processus présente suffisamment d'éléments aux bailleurs de fonds et aux gouvernements pour qu'ils reconnaissent davantage le rôle et la voix des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière.	De façon périodique, les bailleurs de fonds et les gouvernements sont instruits du processus et invités à faire part de leurs commentaires.

Des propositions sont ressorties d'une première rencontre informelle des représentants de plateformes et de réseaux nationaux, régionaux et sectoriels d'OSC<sup>4</sup>. Elles abordent les questions dont pourrait traiter le processus comme **éventuels aspects prioritaires de l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement**<sup>5</sup>, comme suit :

- Relations et partenariats entre les OSC du Nord et du Sud;
- Responsabilités des OSC du Nord en tant que « *bailleuses de fonds* » (responsabilité verticale, déséquilibre du pouvoir, prévisibilité);
- Responsabilité mutuelle (responsabilité descendante, déséquilibres du pouvoir, prévisibilité);
- Évaluation des incidences.

<sup>4</sup> Voir : Compte rendu de la réunion spéciale informelle d'Ottawa, à l'annexe 2.

<sup>5</sup> Cette liste n'est qu'une sélection préliminaire des questions concrètes dont pourraient discuter les OSC participant au processus.

Parallèlement, il importera de favoriser les processus régionaux, nationaux et sectoriels qui portent sur l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement – sur des aspects ou des thèmes particuliers – et de faire en sorte qu'ils cadrent avec le processus mondial.

## **IV. MÉTHODOLOGIE**

### **1. Mise en œuvre et facilitation du processus**

Le processus international proposé pourrait comprendre quatre dynamiques parallèles, dans une structure générale de facilitation :

- A. Les « Principes d'efficacité des OSC » : Raffiner les principes élaborés au cours des ateliers de Bruxelles et de Nairobi; organiser un processus de consultation inclusif (national, régional, mondial, sectoriel); élaborer des indicateurs, et déterminer les défis, les barrières et les obstacles à l'efficacité des OSC.
- B. Les « Mécanismes d'efficacité des OSC » : Réaliser un inventaire des mécanismes existants (obligations de rendre compte des OSC, initiatives de qualité, marques, chartes, codes de conduite, mécanismes de soutien par les pairs, surveillance de la conformité ...) sur les plans national, régional, mondial et sectoriel, tenir des discussions qualitatives comparatives sur ces initiatives (avec des spécialistes de ces questions au sein des OSC) et en proposer de nouvelles.
- C. « Rayonnement, sensibilisation accrue et renforcement des capacités relativement à l'efficacité des OSC » : Dresser un inventaire des initiatives et aussi de la demande en matière d'autopublicité et de sensibilisation (géographiques et sectorielles), préparer une boîte à outils pour appuyer et mettre en œuvre l'efficacité des OSC, et gérer un groupe de spécialistes en efficacité des OSC pouvant contribuer à des ateliers sur le renforcement des capacités dans divers pays et secteurs.
- D. « Dialogue sur les politiques touchant l'efficacité des OSC » : Participer à un dialogue périodique avec les bailleurs de fonds et les gouvernements au sujet des progrès en matière d'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement; préparer le quatrième Forum de haut niveau du CAD de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide.

La structure de facilitation permettra d'orienter et d'appuyer les activités de financement des processus régionaux et nationaux sur l'efficacité des OSC.

### **2. Élaboration de principes communs et engagement à l'égard d'une responsabilité mutuelle**

Les éléments de base des principes d'efficacité des OSC ont été définis et adoptés lors des consultations de Bruxelles et de Nairobi. Cette série de principes doit être étoffée puis adoptée en harmonie avec les processus de consultation nationaux, régionaux, sectoriels et internationaux.

Les ambitions des OSC relativement aux résultats du processus doivent aller au-delà des principes et codes de conduite existants. Aussi, les OSC doivent-elles se doter de mécanismes concrets pour appliquer les principes (mécanismes de soutien par les pairs, mécanismes de plaintes, instruments mesurables pour tenir les OSC mutuellement responsables). Le processus demande donc la participation des praticiens et des gestionnaires de programmes, de même que des spécialistes en élaboration des politiques, et doit garantir l'adhésion des plateformes nationales et des DG des OSC individuelles.

### **3. Faire fond sur l'expérience acquise et sur les initiatives en cours**

Un grand nombre d'OSC, de réseaux et de plateformes ont mis au point leurs propres initiatives et mécanismes pour accroître certains aspects de leur efficacité. Il importe donc que cette initiative s'appuie sur l'expérience acquise et sur les pratiques exemplaires, qu'il faudrait inventorier, recueillir et analyser en regard des principes d'efficacité des OSC, dans le but de déceler les failles et d'accroître la cohérence.

### **4. Rayonnement, appropriation, sensibilisation et renforcement des capacités**

Ce processus doit garantir une démarche ascendante et une appropriation adéquates dans l'ensemble du milieu des OSC (y compris les OSC petites ou locales). Bien que le processus doive rendre des comptes aux OSC et qu'il doive être aussi inclusif que possible, il ne peut être complètement « universel » et devrait se concentrer sur tous les rôles des OSC en tant qu'acteurs du développement.

Parallèlement, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation et l'appropriation chez les OSC. Il importera de faire participer leurs plateformes et réseaux nationaux, régionaux et sectoriels. Les OSC doivent chercher à maximiser leur efficacité, à la fois individuellement et collectivement. Il faut aussi qu'elles s'engagent à long terme à l'égard de ce processus, et que leurs dirigeants y participent aussi.

Le processus mondial doit promouvoir et faciliter des dynamiques semblables sur les plans régional, national et sectoriel.

Il faudra renforcer les capacités et animer des débats à tous les niveaux de coordination des OSC, constituer un groupe de personnes-ressources (spécialistes et praticiens de l'efficacité des OSC), et organiser selon leur disponibilité des ateliers et des séances de formation.

On créera un portail sur Internet pour rendre accessibles à toutes les OSC participantes les connaissances, l'information et les ressources, de façon transparente. Cet élément axé sur la qualité et l'efficacité, s'avérera un outil important pour échanger des idées et des expériences.

### **5. Démarche à intervenants multiples et dimension politique**

Bien qu'il s'agisse ici d'un processus autonome international et inclusif réservé aux OSC, il comportera des échanges et des consultations périodiques avec les bailleurs de fonds et les gouvernements. On coordonnera le dialogue avec le Groupe du travail sur l'efficacité de l'aide du CAD de l'OCDE et avec d'autres acteurs clés.

Le but ultime du processus est de créer un cadre pour l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement. Les résultats de ce processus doivent donc permettre à la société civile de s'engager dans un éventuel processus au- **delà d** e 2010 pour une démarche à intervenants multiples visant l'efficacité du développement, par laquelle les bailleurs de fonds et les gouvernements reconnaîtront officiellement le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière.

### **Empreinte écologique**

L'empreinte écologique de cette démarche devrait s'en tenir au minimum nécessaire.

## **V. LISTE PRÉLIMINAIRE DES ACTIVITÉS DE LA PREMIÈRE ÉTAPE (MARS – DÉCEMBRE 2008)**

<b>PÉRIODE</b>	<b>ACTIVITÉ</b>
Mars 2008	Collecte de fonds pour la première étape du processus
Mars 2008	Lancement d'un appel de déclarations d'intérêt à se joindre au Groupe de facilitation mondial préliminaire – Mise en place de ce groupe
Mars à mai 2008	Inventaire des initiatives relatives à l'efficacité des OSC dans la coopération pour le développement (avec un accent sur l'obligation de rendre compte ou le partenariat)
Avril à juin 2008	Conception et création d'un portail interactif sur Internet qui s'adresse spécialement au processus
29 et 30 juin 2008	Première réunion préparatoire sur l'efficacité des OSC à Paris
Juillet-août 2008	<i>Processus de sélection pour la participation des OSC au FHN d'Accra (si mandaté), aide aux OSC participantes à Accra;</i>
Automne 2008	<i>Réunion de spécialistes sur les initiatives et les processus des OSC pour maximiser l'efficacité et la qualité de leur travail en tant qu'acteurs du développement</i>

## **VI. ORGANISATIONS PARTICIPANTES**

Au cours de la conférence d'Ottawa<sup>6</sup>, les OSC ont convenu que CONCORD<sup>7</sup>, appuyé par InterAction<sup>8</sup> et d'autres plateformes nationales d'OSC, dirigerait l'ensemble du processus à l'échelle internationale. Il importera de veiller à ce que les sous-processus régionaux, nationaux et sectoriels soient élaborés et pilotés par des plateformes régionales et nationales d'OSC et des réseaux internationaux d'OSC.

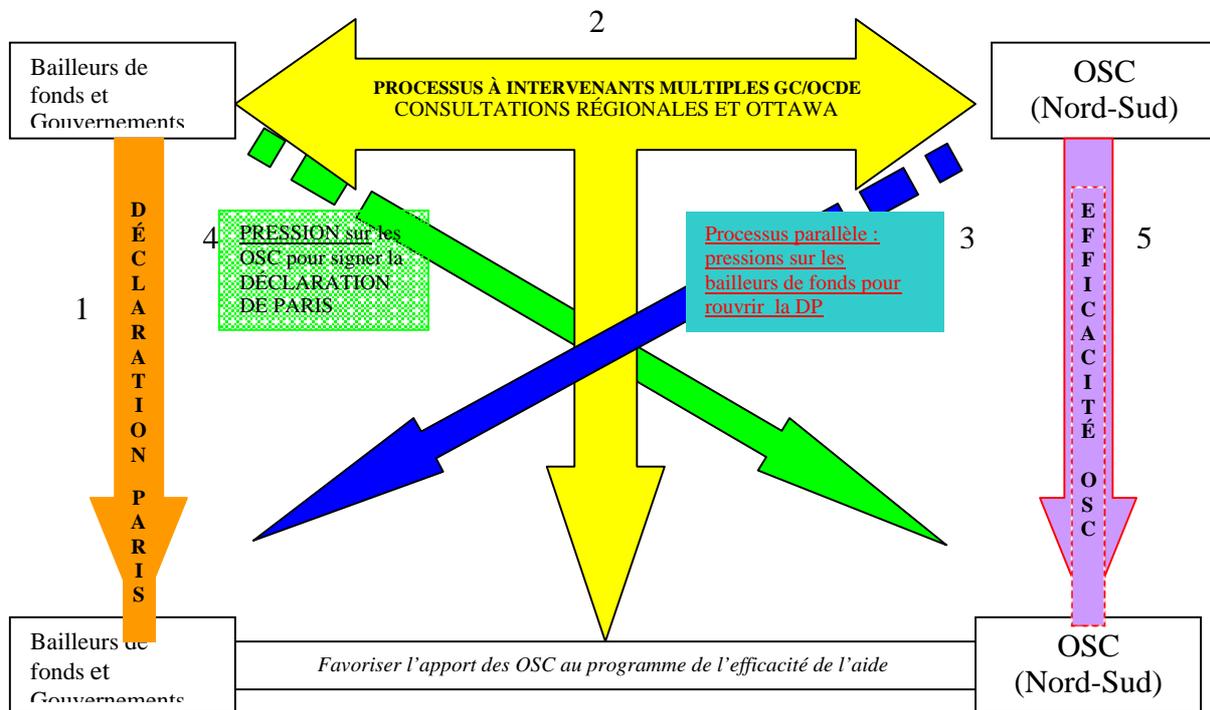
<sup>6</sup> Voir le compte rendu de la réunion spéciale informelle d'Ottawa, à l'annexe 2.

<sup>7</sup> CONCORD : [Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement](#)

<sup>8</sup> InterAction : [American Council for International Voluntary Action](#)

## ANNEXE 1 – PROCESSUS ACTUELS

Dans le cadre du débat sur l'efficacité de l'aide, on peut distinguer quatre processus mondiaux :



1. Les bailleurs de fonds et les gouvernements (par l'entremise du CAD-OCDE) sont convenus d'un cadre pour accroître l'efficacité de leur aide : la **Déclaration de Paris** de 2005, qui repose sur cinq principes (appropriation, alignement, responsabilité mutuelle, harmonisation, gestion axée sur les résultats). Il y aura un examen des progrès réalisés au cours du Forum de haut niveau (FHN) annuel du CAD-OCDE, en septembre 2008, à Accra. Le résultat de ce FHN, le Programme d'action d'Accra (PAA), comprendra des orientations relatives au processus de l'EA jusqu'en 2010.

Ce processus est dirigé par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD de l'OCDE.

2. Les bailleurs de fonds et les OSC ont créé un processus conjoint portant sur la participation des OSC au programme de l'efficacité de l'aide. Ce processus est dirigé par le **Groupe consultatif à intervenants multiples** sur la société civile et l'efficacité de l'aide (qui relève du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD de l'OCDE). CONCORD est représenté par Liz Steele, de Care International. Pour alimenter le processus des bailleurs de fonds et gouvernements en vue du FHN d'Accra, le Groupe consultatif a mené une consultation à l'échelle mondiale : de nombreuses consultations nationales, six consultations régionales (atelier de Bruxelles, les 15 et 16 octobre 2007) et un atelier mondial (à Ottawa du 3 au 6 février 2008).

Les OSC ont clairement indiqué qu'elles ne veulent pas traiter seulement de l'aspect technique de « l'efficacité de l'aide » (comme le fait la Déclaration de Paris), mais qu'elles veulent parler aussi de « l'efficacité du développement ».

3. Les OSC militent en faveur d'une reformulation de la Déclaration de Paris. Elles préconisent une démarche plus ambitieuse et plus globale (efficacité du développement). Ce « **Processus parallèle** » est géré par un Groupe consultatif international ( [www.betteraid.org](http://www.betteraid.org)) et organisé à l'extérieur du processus du Groupe consultatif du CAD de l'OCDE. Les principales questions portent sur la conditionnalité, le déliement et la prévisibilité de l'aide. Les OSC veulent élargir la Déclaration de Paris pour qu'elle englobe le programme relatif au financement du développement (Doha).
4. En partie en réaction aux **pressions exercées par** les OSC sur les gouvernements et les bailleurs de fonds, mais aussi parce qu'il s'agit d'un véritable enjeu, les bailleurs de fonds ont **tenté de pousser les OSC à adhérer à la Déclaration de Paris** ou à en adopter les principes. Ces pressions sont politiques et financières (changement des méthodes de financement).
5. Le processus autonome « Structurer et promouvoir l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement », **proposé dans ce cadre conceptuel.**

## ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PARALLÈLE D'OTTAWA

### Réunion spéciale informelle tenue au cours de la Forum international sur les OSC et l'efficacité de l'aide

Ottawa, le 6 février 2008

## **EFFICACITÉ DES OSC DANS LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

À l'occasion du Forum international sur les OSC et l'efficacité de l'aide tenue à Ottawa, CONCORD a invité un certain nombre de représentants d'OSC à une réunion spéciale informelle : des participants à l'Atelier de Bruxelles sur les OSC et l'EA et des organisateurs d'autres consultations régionales. (La liste des participants est jointe en annexe).

La réunion spéciale avait pour but d'envisager les possibilités de lancer un processus qui permette aux OSC d'établir leurs propres principes et mécanismes de développement quant à leur efficacité en matière de coopération pour le développement.

Au cours du processus de consultation du Groupe consultatif du CAD-OCDE (Bruxelles, Nairobi, Ottawa), les OSC ont affirmé que la Déclaration de Paris ne leur était pas directement applicable. À l'issue de l'Atelier de Bruxelles, les OSC ont manifesté la volonté d'établir leur propre série de principes relatifs à l'efficacité des OSC dans la coopération pour le développement.

L'objectif de cette proposition est de mettre en place un processus qui soit défini, piloté et géré par les OSC : pour établir leur propre série de principes et de se doter des mécanismes de mise en œuvre d'ici 2010.

### RÉSULTATS DE LA RÉUNION SPÉCIALE D'OTTAWA

Les participants à la réunion spéciale ont discuté de la pertinence de la proposition, des principes de l'éventuel processus, des aspects prioritaires dont devrait traiter ce processus; ils ont convenu d'organiser une **rencontre des OSC à la fin de juin 2008, à Paris** (à confirmer, en collaboration avec Coordination SUD). Cette réunion aurait pour but :

1. de rédiger pour Accra une ébauche de déclaration des OSC, par laquelle celles-ci s'engageront à participer à un processus d'élaboration de leurs propres principes sur l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs du développement;
2. d'examiner plus à fond un programme éventuel pour ce processus, au-delà d'Accra

Même si plusieurs participants ont posé des questions qui sont demeurées ouvertes, on a généralement convenu que la proposition dans son ensemble méritait d'être approfondie. Le cadre de la proposition devrait présenter :

### **Les Principes du processus**

- Il s'agira d'un processus international et inclusif pour les OSC seulement, mais il comprendra des consultations périodiques avec d'autres intervenants, y compris les bailleurs de fonds et les gouvernements;
- On s'assurera d'un équilibre entre le leadership légitime et l'appropriation au sein de la communauté des OSC;
- Les ambitions des OSC relatives aux résultats du processus doivent dépasser les principes et les codes de conduite existants (p. ex. : mécanismes faisant appel aux pairs, instruments mesurables pour tenir les OSC mutuellement responsables);
- Le processus lui-même devra rendre des comptes aux OSC, être inclusif mais non « universel », porter sur « tous les rôles des OSC en tant qu'acteurs du développement » seulement;
- Les ateliers des Bruxelles et de Nairobi ont permis d'énoncer une série raisonnablement complète de principes cohérents relatifs à l'efficacité des OSC; tout travail ultérieur devra s'appuyer sur ces principes;
- Le processus devra faire fond sur l'expérience et les compétences acquises par les OSC, les réseaux et les plateformes;
- Il faudra renforcer les capacités et animer des débats à tous les échelons de la coordination des OSC;
- Le processus doit s'adjoindre la participation des praticiens et des gestionnaires du développement (et des spécialistes en politiques) et rallier les plateformes nationales et les DG des OSC individuelles;
- Si le processus est mis en branle, les OSC devront le suivre jusqu'au bout (question de crédibilité);
- *Il faudra limiter l'empreinte écologique de cet exercice au minimum nécessaire [inséré]*

**Aspects prioritaires de l'efficacité des OSC dans la coopération pour le développement (dont devra traiter le processus)**

- Relations et partenariats entre les OSC du Nord et du Sud;
- Examen des responsabilités des OSC du Nord en tant que « *bailleurs de fonds* » (responsabilité ascendante, déséquilibre du pouvoir, prévisibilité);
- Responsabilité sociale (responsabilité descendante, déséquilibre du pouvoir, prévisibilité);
- Évaluation des répercussions.

**Leadership de ce processus**

Lorsqu'on a soulevé la question du leadership de ce processus pour les mois à venir (à discuter et confirmer lors de la réunion de Paris), InterAction a proposé l'organisation CONCORD, et CONCORD a proposé de partager ce leadership avec InterAction et d'autres plateformes nationales et régionales.

----- FIN DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SPÉCIALE -----

**Participants – Réunion parallèle d'Ottawa sur le programme de l'efficacité des OSC**

<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisation</b>
<b>Barr</b>	Gerry	CCCI
<b>Craviotto</b>	Nerea	Wide Bruxelles
<b>O'Brien</b>	Paul	Oxfam America
<b>Tomlinson</b>	Brian	CCCI
<b>Kane</b>	Molly	Inter Pares
<b>Lenfant</b>	François	CORDAID / CIDSE
<b>Chidaushe</b>	Moreblessings	NCA
<b>Newman</b>	Leif	Diakonia / APRODEV
<b>Browa</b>	Sylvain	Interaction / USA
<b>Shelton</b>	Todd	Interaction / USA
<b>Hochgesang</b>	Thomas	CBM / VENRO
<b>Koch</b>	Lars Peter	IBIS
<b>Mahmud</b>	Ahmed Swapan	Voice / Aid Accountability Group
<b>Brand Jacobsen</b>	Denisa Georgiana	FOND (Plateforme roumaine d'ONG de développement)
<b>Steele</b>	Elizabeth	CARE International/CONCORD
<b>Vogt</b>	Andreas	CONCORD

<b>Ingram</b>	George	AED
<b>Rouille D'Orfeuill</b>	Henri	Coordination Sud
<b>Tujan</b>	Antonio	IBON Foundation
<b>Endo</b>	Mamoru	CITDA Forum de la société civile
<b>Honda</b>	Tomoko	JANIC
<b>Hayes</b>	Lucy	Eurodad
<b>Levine</b>	Carlisle	CARE USA
<b>Suyama</b>	Bianca	CARE UK
<b>Perras</b>	Sylvie	CCCI
<b>McGarry</b>	Joanne	Trocaire
<b>Brunelli</b>	Gilio	Développement et Paix
<b>Bengoa</b>	Juana	CONGDE Espagne
<b>Dereymaeker</b>	Jan	Confédération syndicale internationale

### ANNEXE 3

#### **CONCORD – ATELIER RÉGIONAL DE L'HÉMISPHERE NORD SUR LES OSC ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : 15 et 16 octobre 2007, BRUXELLES**

PN=Plateforme nationale

<b>Membres de CONCORD</b>				
	<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Membre de CONCORD</b>
1	Feisal Hussain	Chef, Développement du partenariat	Action Aid International	ACTION AID INTERNATIONAL
2	Mario Oliveria	ADRA EU, bureau de liaison	ADRA EU	ADRA INTERNATIONAL
3	Leif Newman	Vice-secrétaire général et chef des opérations	Diakonia (Suède)	APRODEV
4	Johannes Trimmel	Chef des programmes	Light for the World	PN AUTRICHE
5	Sara Ceustermans	Bureau des politiques	11.11.11	PN BELGIQUE
6	Gaspard Denis	Chargé des politiques	CNCD	PN BELGIQUE
7	Izabella Toth	Programme des fonds institutionnels	Cordaid - Pays-Bas	CARITAS EUROPA
8	Thomas Hochgesang	Directeur, cofinancement	CBMI	CBMI
9	Jean Letitia Saldanha	Agent des politiques et du plaidoyer	CIDSE	CIDSE
10	Melis Alguadis		CIDSE	CIDSE
11	Maria Winnubst	Misereor	CIDSE	CIDSE
12	Anna Schouboe Jensen	Chargé des politiques – Efficacité de l'aide	IBIS	PN DANEMARK – ONG UE
13	Lucy Hayes	Agent des politiques et du plaidoyer	EURODAD	EURODAD
14	Lisa Crisostomo		EUROSTEP	EUROSTEP
15	Caroline Wildeman		HIVOS-NL	EUROSTEP
16	Rilli Lappalainen	Secrétaire général	KEHYS	PN FINLANDE - KEHYS
17	Henri Rouillé d'Orfeuil	Président CSUD	Coordination Sud	PN FRANCE - COORDINATION SUD
18	Anne Héry	Administratrice de CSUD	Handicap International / Coordination Sud	PN FRANCE - COORDINATION SUD
19	Ulla Mikota, Ph.D.	Directrice principale	VENRO	PN ALLEMAGNE - VENRO
20	Joanne McGarry	Aide et responsabilité Agent des politiques et du plaidoyer	Trocaire	PN IRLANDE – DOCHAS

21	Julia Ojanen		PLAN EUROPE	PLAN INTERNATIONAL
22	Malgorzata Michalik		Polish Medical Mission	PN POLOGNE – ZAGRANICA
23	Denisa Brand-Jacobsen	Coordonnatrice de programme et chercheure	PATRIR	PN ROUMANIE - FOND
24	Eva Havelkova	Secrétaire générale	PN Slovaquie	PN SLOVAKIE - MVRO
25	Marian Caucik	Présidente de la PN slovaque, directrice	ERKO	PN SLOVAKIE -MVRO
26	Juana Bengoa Beriaín	Membre du Comité de direction	Solidaridad	PN ESPAGNE – CONGDE
27	Christer Akesson	Directeur de programme, Service international	Church of Sweden	PN SUÈDE - CONCORD Suède
28	Joe Frans	Président	Forum Syd	PN SUÈDE - CONCORD Suède
29	Monica Maassen	Chef, Département de la recherche et du développement	OXFAM-NOVIB	PN PAYS-BAS – PARTHOS
30	Joni Hillman	Gestionnaire, Apprentissage et formation, secrétaire-générale suppléante	BOND	PN ROYAUME-UNI - BOND
31	Barbara Rodriguez Valin	Coordonnatrice, Politique de l'égalité des sexes	One World Action	WIDE
32	Kate Laburn-Peart, Ph.D.	Gestionnaire, Politique et recherche	World Vision UK	WORLD VISION INTERNATIONAL
	<b>Participants non membres de l'UE</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
33	Samuel Worthington	Président-directeur général	INTERACTION – PN É.-U.	ÉTATS-UNIS
34	Sylvain Browa	Gestionnaire supérieur, Partenariat et impact du développement	INTERACTION – PN É.-U.	ÉTATS-UNIS
35	Tomoko Honda	Conseillère en politiques	JANIC –PN JAPON	JAPON
36	Gwen Berge	Chef, Division des conseils thématiques	NCA/Norwegian Church Aid	NORVÈGE
37	Mark Fried	Coordonnateur du plaidoyer	OXFAM-Canada / CCCI	CANADA

<b>Participants - SUD</b>				
	<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
38	Jorge Balbis	Secrétaire général	ALOP	COSTA RICA
39	Suranjan Kodithuwakku	Directeur	Green Movement	SRI LANKA
40	Tony Tujan	Secrétaire général	IBON	PHILIPPINES
41	Tirivangani Mutazu	Agent, projets spéciaux	AFRODAD	ZIMBABWE
42	Maria Teresa Singson-Ledesma	Coordonnatrice	IBON-Europe	PAYS-BAS
<b>Participants du milieu des OSC</b>				
	<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
43	Laurent Denis	Directeur	F3e	France
44	Jan Dereymaeker	Développement, coopération et formation	CSI – Confédération syndicale internationale	Administration centrale - Belgique
45	Stephanie Broughton	Agente des politiques	EPLO	HRDN
<b>CONCORD</b>				
46	Justin Kilcullen	PDG TROCAIRE	PRÉSIDENT CONCORD - DOCHAS	PN IRLANDE - DOCHAS
47	Olivier Consolo	Directeur		BEL
48	Ester Asin	Agente des politiques, UE	CONCORD	BEL
49	Andreas Vogt	Agent du recrutement	CONCORD	BEL
50	Alwin Loeckx	Agent des politiques	CONCORD	BEL
51	Pascale Laurent	OSC - Coordinatrice, Atelier régional de l'hémisphère Nord sur les OSC et l'EA	CONCORD	BEL
52	Mireille Miège	Agente du recrutement	CONCORD	BEL
53	Erika Bejko	Stagiaire	CONCORD	BEL
<b>ANIMATRICES</b>				
54	Anne Garbutt		INTRAC	R.-U.
55	Linda Lönnqvist		INTRAC	R.-U.
<b>CONCORD - Groupe de travail sur l'EA des OSC</b>				
56	Melissa Hall		ACTION AID	ACTION AID INTERNATIONAL
57	Karine Sohet		APRODEV	APRODEV

58	Brian Tomlinson		CCCI	CANADA
59	Liz Steele		CARE INTERNATIONAL	Bureau UE
60	Sian Platt		WORLD VISION INTERNATIONAL	Bureau UE
61	Nerea Craviotto		WIDE	WIDE
	<b>OBSERVATEUR</b>			
62	Goran Eklof	Conseiller aux ONG	OCDE/DCD/EFF	